



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.1.2

N° de demande : 2007-4236
Catégorie : B, sous-catégorie B.1.2 (Spécifications nouvelles ou modifiées concernant la MAQT)
Produit : Herbicide de qualité technique Tralkoxydim
N° d'homologation : 29246
Matière active (m.a.) : tralkoxydim
N° de document de l'ARLA : 1721915

Contexte

La source originale de la matière active de qualité technique tralkoxydim, soit l'herbicide de qualité technique Tralkoxydim (Tralkoxydim Technical; n° d'homologation 22413), a été homologuée pour la première fois en 1992.

But de la demande

Cette demande vise l'homologation d'une nouvelle source de la matière active de qualité technique d'un herbicide à base de tralkoxydim.

Évaluation des propriétés chimiques

Nom commun : tralkoxydim

Nom chimique : *(RS)*-2-[(*EZ*)-1-(éthoxyimino)propyl]-3-hydroxy-5-mésitylcyclohex-2-en-1-one

Propriétés du tralkoxydim de qualité technique :

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	Poudre, blanc cassé
Concentration nominale	96,5 %
Odeur	Faible
Masse volumique	0,334 g/mL
Pression de vapeur à 25 °C	$6,0 \times 10^{-6}$ mPa
pH	4,83 ± 0,06
Solubilité dans l'eau	0,0313 ± 0,004 g/L
Coefficient de partage n-octanol/eau (K_{oe}) à 20 °C	$\log K_{oe} = 1,97 \pm 0,07$

Les exigences en matière de données sur la chimie de l'herbicide de qualité technique Tralkoxydim sont remplies.

Évaluations sanitaire et environnementale

Cette nouvelle source de tralkoxydim a été jugée chimiquement équivalente à une source déjà homologuée (n° d'homologation 22413). Par conséquent, le profil des risques que pose l'herbicide de qualité technique Tralkoxydim pour la santé et l'environnement devrait être semblable à celui de la source déjà homologuée.

Évaluation de la valeur

Une évaluation de la valeur n'est pas requise pour les matières actives de qualité technique.

Conclusions

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que l'herbicide de qualité technique Tralkoxydim est admissible à l'homologation à la condition que l'exigence suivante soit satisfaite :

Présentation d'études, tel que l'exige la politique sur l'homologation spécifique par produit.

Références

- PMRA # 1425471: 2007, Manufacturing address and description of tralkoxydim molecule, NS, MRID: NS, DACO: 2.1, 2.2, 2.3, 2.3.1, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9.
- PMRA # 1425472: 2007, Tralkoxydim Technical Herbicide: Product properties, N/S, MRID: NS, DACO: 2.11.1, 2.11.2, 2.11.3, 2.11.4, 2.12.1. CBI.
- PMRA # 1425473: 2005, Tralkoxydim Technical: 5 lots analysis and method validation, 05-04, MRID: NS, DACO: 2.12.1, 2.13.1, 2.13.2, 2.13.3. CBI.
- PMRA # 1425474: 2006, Tralkoxydim Technical: Additional chromatograms used for determination of methanol, toluene, oxazole, acetyl, and trione. 05-04, MRID: NS, DACO: 2.13.1, 2.13.2, 2.13.3. CBI.
- PMRA # 1425475: 2007, Physical and chemical characteristics: Color, physical state, odor, pH, UV and visible absorption, melting point, bulk density, partition coefficient, and solubility, 20366, MRID: NS, DACO: 2.14.1, 2.14.11, 2.14.12, 2.14.2, 2.14.3, 2.14.4, 2.14.6, 2.14.7, 2.14.8.
- PMRA # 1425476: 2007, Tralkoxydim- vapour pressure, AGM/0267/072049, MRID: NS, DACO: 2.14.9
- PMRA # 1425477: 2007, Storage stability of Tralkoxydim Technical: Storage at 54 C for 14 days, FO6-10/5, MRID: NS, DACO: 2.14.13, 2.14.14.
- PMRA # 1425478: 2007, Dissociation constant, N/S, MRID: NS, DACO: 2.14.10, 2.14.14.
- PMRA # 1598326: 2008, Tralkoxydim TGAI-5 batch explanation of discrepancy in impurity ranges-20may2008-volume 1, 05-04, MRID: NS, DACO: 2.13.3. CBI.
- PMRA # 1598327: 2005, Tralkoxydim TGAI-5 batch explanation of discrepancy in impurity ranges-20may2008-volume 1, 05-04, MRID: NS, DACO: 2.13.3 CBI.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.